

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 18 septembre 2026, 20h

nombre de membres :

Afférents au

conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 14

1 Contre

2 Abstentions

11 Pour

Date de la convocation

14/09/2026

Date d'affichage

14/09/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; Mme LELEU Evelyne ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme DEMITRES Rolande ; M. SOSA Pierre-Emmanuel ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. VINCENT Raphaël ; BOUCHISSE Corinne ; M. BOURÉ Alexandre.

Absent excusé : M. SQUILLACE Anthony (procuration donnée à KHADIR Mahfoud).

Absent : M. TAVEL Wolfram.

Secrétaire de séance : Mme DEMITRES Rolande.

Objet de la délibération : DROIT DE PLACE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
COURSE DE CAISSES A SAVON 2026 – PARADISIACK

Affaire n° 38/2026

Mme le Maire explique que la 3^e édition de la course de caisses à savon aura lieu le samedi 26 septembre 2026.

Comme les années précédentes, la descente des engins est prévue Rue du Château et Rue du Montet qui sera donc interdite à la circulation. Par sécurité, des bottes de paille seront installées sur les côtés de la rue.

Compte tenu de l'occupation de la rue du Château, Place de l'Astrée et rue du Montet durant toute la journée, avec l'interdiction de circulation et de stationnement, ainsi que l'exposition de véhicules lors du marché hebdomadaire du dimanche matin, il est proposé de demander un droit de place de 150 € à l'association PARADISIACK, organisatrice de l'évènement.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'un droit de place d'un montant de 150 € à l'association Paradisiack pour la course de caisses à savon 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.

Mme le Maire,

Y. VALLIN.

